

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 29/09/2022



ID: 015-241500230-20220922-DEL_2022_102-DE

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil Communautaire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 22 septembre 2022 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 52

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS:

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Bernard BERTHELIER (représenté par Alain COUDON), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Christelle CHASTEL (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représentée par Patricia BENITO), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Nicole SOULENQ-COUSSAIN (représentée par Christophe PESTRINAUX), Véronique VISY (représentée par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S:

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Chloé MOLES, Philippe SENAUD, Jean-Louis VIDAL

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_102 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE PROJET "ANIMATEUR(TRICE) DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE"

Rapporteur : Madame Magali MAUREL

Dans le cadre de sa compétence touristique, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac souhaite développer la valorisation touristique et patrimoniale (matérielle et immatérielle) en vue de renforcer l'attractivité du territoire pour les visiteurs mais également de sensibiliser les habitants à la richesse patrimoniale du bassin afin qu'ils en deviennent les premiers ambassadeurs.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi de Chargé(e) de Projet « Animateur(trice) du Projet de Valorisation Touristique et Patrimoniale » pour une période de 3 ans, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-24. Les missions et les conditions de rémunération de ce poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un poste de Chargé(e) de Projet « Animateur(trice) du Projet de Valorisation Touristique et Patrimoniale » en application des dispositions du Code Général de la

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 29/09/2022



Fonction Publique et notamment son article L.332-24 et conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

Missions:

<u>Élaborer le projet</u>

- réaliser les différentes phases du projet (inventaire, orientations stratégiques, labellisations...);
- identifier les acteurs concernés et définir la gouvernance ;
- conseiller les élus ;
- concevoir et rédiger les documents et supports.

Piloter l'animation et la mise en œuvre du projet

- impulser et piloter la mise en œuvre et le suivi de la démarche,
- animer les instances, les groupes de travail et les processus de concertation,
- assurer le suivi administratif et financier,
- assurer la transversalité avec les services et les partenaires concernés,
- assurer une veille et la recherche de financements.

Caractéristiques:

Statut : Contrat de Projet

Niveau de rémunération : à définir en fonction du candidat retenu, emploi de catégorie A Régime indemnitaire : RIFSEEP institué par délibération n° DEL_2019_206 du 17

décembre 2019 modifiée, attaché au groupe de fonction A3

Régime de travail : Temps complet

Durée: 3 ans

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie A seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

Au registre sont les signatures, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.